



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**FOYER des Hauts de GIEN**

**2022**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex I

FOYER DES Hauts de GIEN  
3 résidence des hauts de Gien  
45 500 GIEN

## **PREAMBULE**

### **Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP)** **(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien, SESSAD pro)**

Le Pôle Accompagnement social et professionnel en place depuis janvier 2021 a poursuivi ses travaux et sa dynamique :

- pour harmoniser ses pratiques par le biais de formations transversales et d'échanges réguliers
- pour diversifier ses prestations et proposer des réponses « sur mesure » aux besoins des usagers ; ces prestations ont été déclinées selon la nomenclature SERAFIN-PH.
- pour mieux articuler ses prestations, proposer plus de fluidité des parcours et éviter les ruptures

Les comptes administratifs 2022 des établissements et services du pôle Accompagnement social et professionnel présentés sont marqués sur le volet financier:

- par le contexte national et international:
  - o les lignes achats subissent l'inflation sur les consommables, les carburants, les produits alimentaires et l'envolée des prix de l'énergie. Sur 2022, l'impact n'est pas encore en année pleine.
- par les nouvelles orientations politiques concernant l'accompagnement des personnes :
  - o la transformation et fonctionnement en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO), avec un début de réalisation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022
- par l'évolution du travail et rémunérations des professionnels du SMS
  - o Un certain essoufflement des professionnels, et une démobilité « post-covid » se traduit par des mouvements de personnels, de l'absentéisme, qui accroît les besoins de remplacement et donc des surcoûts
  - o Le groupe 2 intègre la revalorisation Ségur en avril 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement – Celle-ci n'est pas couverte totalement par l'actualisation des dotations par les financeurs.
- par le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS
  - o Le numérique est de plus en plus présent au sein des établissements et dans la pratique quotidienne ; cela a nécessité une augmentation des équipements de ordinateurs non anticipée dans tous les PPI, un accroissement de la maintenance informatique et des quotes-parts sur l'achat des logiciels au niveau associatif.

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

# RAPPORT ACTIVITE

## **1: Présentation de l'établissement :**

Le Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien est un établissement accueillant des personnes en situation de handicap (sous condition d'orientation ad hoc).

Cette structure est implantée sur Gien et se veut comme un établissement ouvert, les usagers étant accueillis au sein d'appartements « différenciés », ces derniers étant eux-mêmes répartis sur plusieurs immeubles. Les personnes accueillies participent, à cet égard, à une « vie de quartier ».

Au 31 Décembre, le FH est composé de 20 logements-bureaux se répartissant comme suit :

- 4 appartements mobilisés pour les bureaux éducatifs, salles de réunion, ateliers.....
- 1 maison individuelle également destinée à l'accueil des usagers
- 4 appartements T4
- 7 appartements T2
- 4 Appartements T3

L'année 2022 a constitué une année transitoire pour le Foyer d'Hébergement. Jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2022, la structure était en effet habilitée à accueillir 36 résidents orientés Foyer d'Hébergement. Toutefois, dans le cadre d'une restructuration (transformation progressive en dispositif), et après échanges entre les PEP45 et le Conseil Départemental du Loiret, ce même établissement a vu sa capacité d'accueil passer, au 1<sup>er</sup> Juin 2022 à 28 usagers : 18 places Foyer d'Hébergement ; 2 places stagiaires FH / urgences ; 8 places Foyer de Vie. La diminution du nombre de places s'avérait nécessaire, l'établissement ne parvenant pas, depuis plusieurs années, à obtenir un taux plein d'occupation. Cette diminution a été « accompagnée » par des évolutions du nombre de places sur d'autres établissements constituant le dispositif à savoir : le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), le Foyer de Vie de Jour (FVJ) et la Section Semi-Occupationnelle (SSO).

**2: Eléments du projet d'établissement :** De par la nature du public accueilli et des prestations proposées, le Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien est un établissement ouvert 24h / 24, 365 jours par an.

La structure a pour objectifs de proposer un accompagnement global de l'utilisateur, notamment grâce à la mise en place d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P).

En 2022, l'outil PAP, ses modalités d'organisation et d'élaboration ont progressivement été repensées. Ces modifications répondent à deux impératifs : faciliter la mise en place du dispositif ; amorcer la mise en place du dossier unique de l'utilisateur.

Depuis Septembre 2022, l'outil PAP se base sur le logiciel OGIRYS (dossier unique de l'utilisateur informatisé), ce dernier devant être déployé sur la structure fin 2023. Les modalités d'élaboration ont été repensées dans leur globalité, à savoir : planification des PAP à l'année et non plus sur 18 mois ; mise en commun des observations éducatives dans le cadre des réunions d'équipe FH et / ou dans le cadre de réunions d'équipes mixtes FH-Foyer d'Accueil de Jour-SSO (lorsque l'utilisateur est accompagné simultanément par ces structures) ; plus grande place laissée à l'utilisateur dans l'élaboration de son projet.

Même si cette démarche est émergente, nous constatons déjà les bénéfices de cette refonte globale, les personnes accompagnées bénéficiant de davantage d'espace pour exprimer leurs souhaits, les professionnels menant pour leur part une réflexion se voulant davantage collective et exhaustive.

Afin de « compléter la démarche », l'établissement a également repensé les **prestations offertes**. Cette déclinaison nouvelle, rédigée sur un document unique, permet d'offrir aux salariés et usagers une meilleure lisibilité quant aux actions pouvant être mises en œuvre. La déclinaison de ces prestations se base sur la nomenclature SERAFIN-PH.

Le Foyer propose, depuis fin 2022 les modalités d'accompagnement suivantes :

- **Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé**, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- **Prestations relatives à l'Habitat et l'Hébergement**, ce qui sous-tend : proposer des hébergements différenciés (colocation / seul ; en maison....) ; proposer des hébergements temporaires ou séquentiels (stage d'observation ; accueil de répit ou d'urgence ; accueil partiel) ; proposer un accompagnement au logement (soutien à l'aménagement du lieu de vie....)....
- **Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne**, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté ( espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations....).
- **Prestations relatives à la réalisation de soi**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique (soutien psychologique en interne ou auprès de praticiens extérieurs) ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs (espaces de réalisations artistiques ; favoriser la participation à des sorties culturelles....) ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne** ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène (proposer un accompagnement / apprentissage en interne pour l'entretien du logement ; évaluer les capacités de la personne à prendre en charge seule son hygiène corporelle...) ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux (apporter une aide quant au choix du médecin / spécialiste ; accompagnement de l'utilisateur aux RDV médicaux ; solliciter un service tiers pour l'administration de soins / traitements....) ;

proposer un accompagnement lié à l'alimentation (livraison de repas par un service tiers ; accompagnement à l'achat de denrées alimentaires ; proposer un apprentissage à la confection des repas....) ; proposer une aide quant à la gestion financière (Evaluer la capacité de la personne à gérer de façon autonome ses budgets ; accompagner la personne dans une démarche de mesure de protection....

- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun (être facilitateur / initiateur de participations à des évènements extérieurs....) ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales (temps d'écoute et de conseils concernant les interactions sociales et familiales ; assurer une médiation pour permettre l'échange et construire le lien).
- **Prestations relatives à l'aide aux déplacements**, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports (repérer en amont les circuits / lieux / horaires ; accompagner les apprentissages dans l'utilisation des transports en commun....).

**Un fonctionnement Progressif en Dispositif :** le FH constitue une « entité » mais adopte un fonctionnement en dispositif. Cette évolution majeure répond à plusieurs besoins : faciliter le parcours des personnes accompagnées entre les établissements du dispositif (FH-SAVS-FVJ-SSO) ; offrir davantage de prestations ; proposer des accompagnements spécifiques pour les personnes relevant d'une orientation « Foyer de Vie » ; favoriser les interventions des professionnels sur l'ensemble des structures ; développer le fonctionnement en file active.

Nous pouvons d'ores et déjà constater les premiers bénéfices d'un tel fonctionnement pour les résidents du FH

### **3: Population et activités :**

Au 31 décembre 2022, 24 personnes résidaient au Foyer : 13 femmes et 11 hommes. 46% de la population accueillie est âgée de plus de 50 ans, 33% se situe en 30 et 49 ans, 21% est âgée de moins de 30 ans.

Les personnes accompagnées présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certaines des troubles associés (pathologie psychologique et/ou psychiatrique).

**Mouvements :** 2 personnes ont quitté la structure en décembre 2022 (un homme, retour au domicile de sa mère dans l'attente de l'attribution d'un logement et accompagnement SAVS ; une femme, retour au domicile de sa mère). Une troisième résidente est quant à elle décédée à la mi-décembre.

Sur l'année 2022, l'établissement comptabilise une présence effective des personnes accueillies s'élevant à 9744 journées (parmi ces journées, 7919 concernent des personnes « domiciliées au titre de l'aide sociale » dans le Loiret ; 1916 des personnes domiciliées hors département). Le nombre de journées réalisées, en deçà du prévisionnel, s'explique par le nombre de départ d'usagers (3), non compensés par des admissions au 31 décembre.

L'accueil des stagiaires s'est poursuivi et développé en 2022. 11 personnes ont pu, dans le cadre de périodes d'immersion plus ou moins longues, apprécier la vie en foyer d'hébergement. Ces stages ont représenté au total 578 journées facturées.

Les personnes accueillies étaient originaires de divers établissements : IME Chantemerle de Gien (2 personnes), IME Neulat de Montargis (3 personnes), IME le Clos Saint Martial de Châteauneuf (1 personne), IME de la Source à Orléans (2 personnes), IME de Neuville aux Bois (1 personne), IME de Chancepoix à Chateau-Landon (2 personnes), Foyer ASTAF de Ferrières en Gâtinais (1 personne).

#### **4: Le personnel :**

- **Mouvements du personnel :** Plusieurs mouvements du personnel ont été observés au cours de l'année. Une salariée, occupant la fonction d'AMP a en effet été déclarée en situation d'inaptitude et a ainsi quitté ses fonctions en Septembre 2022. Le poste laissé vacant a été pourvu par l'embauche d'un Moniteur-Adjoint d'Animation. En outre, une cheffe de service a bénéficié d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail en Juillet 2022. Elle a été remplacée par une nouvelle professionnelle en Août 2022. Enfin, la transformation en dispositif a impliqué le départ de 2 professionnels éducatifs (1 éducateur-spécialisé & 1 moniteur-éducateur) vers le SAVS. Tel que nous le verrons plus tard, ce « transfert » de professionnels a pu être source de difficultés pour le FH.
- **Formations :** Les professionnels ont pu prendre part à divers « cursus » de formations au cours de l'année 2022. 3 salariés du Foyer d'Hébergement ont ainsi pris part à une formation logiciel « Word », en vue notamment de préparer la mise en place du Dossier Unique de l'Usager ; une formation, concernant l'utilisation des extincteurs et les conduites d'évacuation à tenir en cas d'incendie et réunissant 4 professionnels s'est déroulée en Mai ; 2 salariés ont participé à la formation « Sauveteur-Secouriste du Travail » ; 3 Salariés ont participé à une formation « Habilitation Electrique » ; 1 salariée a participé à une formation « Facile A Lire et à Comprendre » ; 1 salariée a participé à une formation relative à l'utilisation du dossier unique de l'utilisateur. La cheffe de service nouvellement embauchée a, quant à elle, poursuivi sa formation CAFERUIS (démarche initiée avant son embauche).

#### **5: Difficultés rencontrées :**

L'année 2022 aura constitué une année complexe. Ces difficultés se situent à plusieurs niveaux :

La mise en place progressive du dispositif a nécessité de nombreux **changements d'organisation** au sein de la structure. Tel que mentionné précédemment, les outils et modalités d'organisation concernant les PAP ont été repensés dans leur entièreté. Bien que les professionnels aient été associés à ces changements, il leur a été nécessaire de faire preuve d'une grande adaptation afin de repenser leurs actions.

Le **“transfert” de 2 professionnels éducatifs vers le SAVS** au 1<sup>er</sup> Juin a, lui aussi, eu des impacts très importants. 2 ETP n'étant plus pourvus sur la structure, les plannings hebdomadaires de travail des équipes ont dû être modifiés dans leur globalité. Même si les salariés ont contribué à l'élaboration de ces nouveaux plannings, des difficultés sont apparues (nouvelles adaptations pour concilier “travail et vie personnelle ; nouvelles amplitudes

horaires.....). L'établissement s'est donné un délai de 6 mois pour expérimenter cette nouvelle organisation (de Juin à Décembre 2022). Si besoin, de nouveaux plannings pourraient être pensés pour 2023.

En outre les professionnels du foyer ont mené le même volume d'activité qu'en 2021, mais avec donc deux professionnels de moins. Malgré le professionnalisme et la rigueur de chacun, des difficultés organisationnelles ont été observées.

Le "transfert" de ces 2 ETP a également conduit l'équipe de direction à établir de plus nombreux CDD de remplacements (absences de titulaires pour causes de congés, d'arrêt maladie). Il s'avérait nécessaire de garantir, de façon quasi systématique une permanence ainsi qu'un accompagnement éducatif de qualité (autant que possible 2 professionnels).

Enfin, et sur un tout autre registre, une résidente du Foyer est décédée en Décembre 2022 de façon soudaine. Un tel évènement a fragilisé les membres de l'équipe.

**6: Travaux interservices, partenariats :** La transformation en dispositif aura constitué, au cours de cette année, le « fil rouge » de l'établissement. A cet égard, les professionnels du FH ont débuté des temps de travail communs avec les équipes éducatives du SAVS et du FVJ-SSO ceci afin : de mener des réflexions communes concernant les élaborations des PAP des usagers ; de participer à des formations collectives.

Les services administratifs et de directions ont également partagé des temps communs (de réunions, de formations...) avec des professionnels exerçant sur d'autres ESMS constituant le Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ESAT de Saint-Jean de Braye et de Dampierre-en-Burly; Foyer d'Hébergement d'Orléans; SESSAD Pro d'Olivet....). Divers sujets y ont été travaillés : Préparation à la GED ainsi qu'au RGPD ; déploiement progressif du Dossier Unique de l'Usager (SocialNova OGIRYS).

### **Conclusion**

Tel que mentionné précédemment, le foyer a connu de nombreux (début de) changements : Projets d'Accompagnement Personnalisés ; Réorganisation du travail (plannings et fonctionnement) ; Mise en place de nouvelles modalités de réunions ; Recrutement d'une nouvelle cheffe de service. Ces évolutions se sont avérées nécessaires à plusieurs égards : remise en conformité des outils issus de la loi 2002-2, nécessité d'amorcer le fonctionnement en dispositif...Malgré ces mouvements majeurs, les professionnels ont su faire perdurer leur professionnalisme et maintenir une qualité d'accompagnement à l'endroit des personnes accompagnées.

La mise en place en dispositif prévoyait, la transformation de places FH en places Foyer de Vie. Au 31 Décembre 2022, 7 usagers de la structure "occupent" ainsi ces places, car bénéficiant d'une orientation "adaptée". Toutefois, l'établissement n'a pas été en mesure de définir, au sein de la structure, un fonctionnement "Type Foyer de Vie" et d'en dégager une réelle entité. Priorité a en effet été donnée aux "travaux" évoqués précédemment.

Comme cela a déjà été évoqué, la mise en place en dispositif a engendré des difficultés pour les professionnels (-2ETP éducatifs dans l'équipe). Toutefois, et grâce à l'investissement de chacun, le fonctionnement nouveau amorcé en Juin 2022 s'est révélé concluant à plusieurs égards : sous l'impulsion des professionnels, des usagers FH ont pu bénéficier d'accompagnements ponctuels ou durables sur le Foyer de Vie de Jour ; 2 salariées FH sont intervenus, à échéances régulières, sur le FJ-SSO. De tels faits démontrent bien la capacité des équipes à favoriser les parcours des usagers.

Nous constatons toutefois que le ratio d'encadrement sur le Foyer d'Hébergement se révèle tout juste suffisant, dès lors que l'équipe est confrontée à des absences (pour congés maladies) de titulaires. Dans ce cadre, l'établissement perçoit par ailleurs une raréfaction des remplaçants disponibles.

Enfin, l'année écoulée aura confirmé la pertinence du rattachement de l'établissement au Pôle Accompagnement Social et Professionnel. Ce regroupement permet une mutualisation des pratiques et des outils ainsi que des temps communs de concertation.

### Perspectives

L'année 2023 sera porteuse de projets nombreux. Priorité sera d'abord donnée à assoir le nouveau fonctionnement en dispositif. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer la structuration de cette entité nouvelle (organisation des réunions entre les professionnels ; refonte totale des outils 2002-2). Ces axes de développement permettront également de préparer l'établissement à la démarche future d'évaluation externe de l'établissement. Au regard de ces changements il sera également nécessaire d'étayer et de soutenir davantage les équipes. Des séances d'analyse des pratiques devraient ainsi se mettre en place en 2023. Ces dernières permettront à chacun de porter un regard objectivé quant à son action et de mieux appréhender les changements en cours ou à venir.

D'autres chantiers associatifs se poursuivront en 2023 : la Gestion Electronique des Données et le Règlement Général de la Protection des Données. En parallèle de ces évolutions, le Foyer déploiera le nouvel outil associatif "Dossier Unique de l'Usager" (informatisé ; SOCIANOVA / OGIRYS).

Lionel FURIC,  
Directeur-Adjoint.